decoset

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2023-77 – Caducité des autorisations de programme pour l'agrandissement des déchèteries de l'Union et de Garidech

Vu la délibération D2023-52 du 17 octobre 2023 approuvant l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier,
Vu les délibérations D2019-09 du 26 mars 2019, D2020-47 du 16 décembre 2020, D2021-22a du 2 juin 2021, D2021-71 du 9 décembre 2021 et D2022-65 du 18 novembre 2022 ;

Considérant que ;

Le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté par le syndicat prévoit des règles en matière de gestion pluriannuelle des crédits notamment des règles relatives au vote des APCP, à leur modification et à leur clôture.

Le RBF stipule « La clôture de l'AP a lieu lorsque toutes les opérations budgétaires qui la composent sont soldées ou caduques. La clôture des AP caduques est proposée au vote du comité syndical. La clôture des AP intervient quand :
• Les opérations, financées par l'AP ont été abandonnées.
• Les opérations financées par l'AP ont entièrement été réalisées.
Une fois clôturée, les reliquats de l'AP ne sont pas remis à disposition. »

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-77-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

En l'espèce, deux opérations financées par AP ont été entièrement réalisées : celle pour l'agrandissement de la déchèterie de l'Union et celle pour l'agrandissement de la déchèterie de Garidech. Il convient donc de les clôturer.

Un récapitulatif des deux opérations est proposé ci-dessous :

- **Agrandissement de la déchèterie de l'Union**

Libellé	*Vote de l'AP*	*N° Délibération*	*Montant initial*	*N° Délibérations modificatives*	*Montant actualisé*
Agrandissement de la déchèterie de l'Union	26/03/2019	D2019-09	407 300,00 €	D2020-47	591 694,01 €
				D2021-22a	**705 084,00 €**

	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**TOTAL**
OPERATION 3104 - AGRADISSEMENT DECHETERIE LUNION - *Récapitulatif des dépenses exécutées*	12 116,26 €	24 421,42 €	672 004,62 €	1 084,80 €	**709 627,10 €**

Seules les révisions de prix ont contribué au dépassement du plafond voté. Les montants engagés ont bien respecté l'enveloppe maximale autorisée.

- **Agrandissement de la déchèterie de Garidech**

Libellé	*Vote de l'AP*	*N° Délibération*	*Montant initial*	*N° Délibérations modificatives*	*Montant actualisé*
Agrandissement de la déchèterie de Garidech	26/03/2019	D2019-09	324 930,00 €	D2020-47	411 053,40 €
				D2021-71	425 515,38 €
				D2022-65	**477 807,53 €**

	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**TOTAL**
OPERATION 3103 - AGRADISSEMENT DECHETERIE GARIDECH - *Récapitulatif des dépenses exécutées*	8 241,23 €	7 630,87 €	326 092,19 €	135 726,97 €	**477 691,26 €**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-77-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la caducité des autorisations de programme pour l'agrandissement de la déchèterie de l'Union et pour l'agrandissement de la déchèterie de Garidech
- **APPROUVE** l'annulation des éventuels crédits non utilisés

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

S.M. DECOSET - DEchèteries - COllectes - SElectives - Traitements

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	7	17
Votants	10	7	27
Pouvoirs	1	0	2
Total de voix	**22**	**7**	**29**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**22**	**7**	**29**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-77-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-77-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023